L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, 14 DECEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

PERDU.—Du restaurant Antoine, par la rue Bourbon à la rue Canal, un bracelet orné de petits anneaux et surmonté d'une rosette avec pendeloques bleues et un diamant au centre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le rapportera. 576 rue Canal.
15dec—3t

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme âgé de 25 ans parlant le Français et l'Allemand désirerait trouver un emploi dans un établissement commercial ou autre. S'adresser chez M. Jacobs, 6 m 1 rue St Louis. 15dec—2t

A LOUER.

A LOUER—Un stand pour grocer et rétablissement, coin Conti et Bourbon, et deux résidences No 200 rue Bourgogne, No 66 rue St Philippe. S'adresser chez M. Jacobs, coin Conti et Bourbon. 14 dec—1 sem

A VENDRE

LAITIERS! Attention! Laitiers!—A vendre à longue crédit 24 vaches laitières de Durham et des vaches laitières de Brown Swiss Patrick, et 50 cochons. Ces vaches sont en vente entre Gravier et Poydras Sadres au 41 Morgan 63 Tchoupitoulas.
12 dec—1 sem

A VENDRE ou à louer Une boulangerie bien achalandée. Prix modérés. Présenter Constantin et Magazine 5 Marais et 1 Leine à la boulangerie.

A VENDRE [illegible]

A VENDRE [illegible]

EXCELLENTE OCCASION. A vendre [illegible]

PEERLESS DYES Les meilleurs [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE [illegible]

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jouets, Jouets, Faïences et Verrerie, Divers, etc.

John Ganche's Sons vs Margaret Bonsoul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,160.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés LUNDI, 17 décembre 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite savoir—

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un lot de assorti de jouets, faïence, porcelaine, verrerie et articles de fantaisie, vitrines, rayons, etc. d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 déc—3,9 14 17

PAR LE CONSTABLE.

P. Graham vs P. Brusley.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 7421.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr du Juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan du Magazine No 1036 près Gravier, LUNDI, VENDREDI le 14 décembre 1888 à midi de la propriété ci-dessous décrite savoir: Un lot de meubles de magasin saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
1 dec—1 9 14 M. F. MICHEL, Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,067.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déposer dans les dix jours qui suivent la présente publication les titres et créances qui sont présentés comme étant leur propriété par Margaret Murphy administratrice de cette succession ou seront pas approuvés et homologués les fonds distribués conformément au droit.
Par ordre du Juge
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
14dec—14 1 8 23

Succession de William E. Perry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,211.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déposer dans dix jours qui suivent la présente publication les titres et créances qui sont présentés comme étant leur propriété par Margaret Perry administratrice de cette succession ou seront pas approuvés et homologués les fonds distribués conformément au droit.
Par ordre du Juge
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
14 dec—14 1 8 23

J. Aimé Nous vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

AVIS AUX CREANCIERS

[illegible]

Eugenie Lahannier contre Augustin Lahannier, son mari.

[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.A.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement du Commonwealth.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et tous les deux mois en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance que bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 18 DEC, 1888

GROS LOT: $600,000

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE ORLEANS

CAPITAL EN ARGENT $100,000

100,000 Billets à Quarante Dollars. Demi-Billet $20; Quart de Billet $10 00; Huitième de Billet $5; Vingtième de Billet $2; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	25,000	50,000
2 Lots de	10,000	20,000
12 Lots de	5,000	60,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
100 Lots de	400	40,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit		$100,000
100 Lots de	$800	80,000
100 Lots de	$400	40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit		$79,200
99 Lots de $400		39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit		$180,000
900 Lots de $200		180,000
3,146 Lots se montant à		$2,118,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas des chances autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, on peut tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats contenant par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire au lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les dépôts, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Datez-vous donc des correspondances et des plans concernant

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance splendide pour un placement rémunérateur!

Vente par le shérif civil de grandes portions de terre valant, avec bâtisses et améliorations.

Rue Baronne, entre South Peydras et Lafayette (la rue derrière étant la rue Dryades).

Le voisinage s'améliorant continuellement; la rue Baronne ayant été pavée récemment avec de l'asphalte, spécialement adapté pour une vente et sûreté, etc.

A des termes faciles et bas taux d'intérêt.

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 24,210.—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui appartiennent ou sont censés y appartenir situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île Delaire et Poydras, et désignés comme lots Nos huit, neuf, dix, onze, douze et trois, sur un plan dressé par W. T. Thompson, arpenteur, en date du 29 novembre 1858, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant R. J. Ker, et notaire en cette ville, le 11 janvier 1859, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt trois pieds de profondeur et deux cent cent soixante dix pieds mesure sur la ligne du fond, suivant l'emplacement des deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et les dits lots ont été achetés par James Regan par un acte de Marie Trist et autres, d'après un acte pardevant N. R. Trist, notaire en cette ville, le 25 février 1859.

2° Deux certains morceaux de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui appartiennent ou sont censés y appartenir situés dans le dit Premier District de cette ville, dans l'île et désignés mentionné, borné par les rues Perdido, Dryades, Lavalette et Baronne les deux aboutissant ou contigus au fond des lots décrits ci dessus et mesurant comme suit à savoir: un des lots mesurant cinquante quatre pieds sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds sur une ligne parallèle à la rue Perdido, et ledit lot mesurant cent pieds de profondeur et un autre lot de terre mesurant cinquante pieds sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Perdido. Les dites portions de terre sont séparées l'une de l'autre par un mur mitoyen de cent trente neuf pieds six pouces de large, et ensemble ont ensemble et dépendances qui y appartiennent situées dans la ville de Nouvelle-Orléans, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi à savoir:

Le tout d'un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Perdido, Dryades et Lavalette et Baronne les deux aboutissant ou contigus au fond des lots décrits ci dessus et mesurant comme suit à savoir: un des lots mesurant cinquante quatre pieds sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds sur une ligne parallèle à la rue Perdido. Les dites portions de terre sont séparées l'une de l'autre par un mur mitoyen de cent trente neuf pieds six pouces de large, et ensemble ont ensemble et dépendances qui y appartiennent situés dans la ville de Nouvelle-Orléans, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi à savoir:

Le tout d'un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Perdido, Dryades et Lavalette et Baronne les deux aboutissant ou contigus au fond des lots décrits ci dessus et mesurant comme suit à savoir: un des lots mesurant cinquante quatre pieds sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds sur une ligne parallèle à la rue Perdido. Les dites portions de terre sont séparées l'une de l'autre par un mur mitoyen de cent trente neuf pieds six pouces de large, et ensemble ont ensemble et dépendances qui y appartiennent situés dans la ville de Nouvelle-Orléans, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi à savoir:

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 déc—5 12 19 26—2 5 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter J. Morton vs. Geo. E. Gindry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,261.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros un et deux de l'ilot No 23 du plan pris initif du faubourg Delassize, borné par les rues Caroline (anciennement Apollon), Baronne (anciennement Berthe), Delachaise et l'Avenue Louisiana, mesurant chacun trente pieds de front sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent trente pieds, entre lignes parallèles, le lot No un formant l'encoignure de l'Avenue Louisiana et de la rue Caroline.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19 26 déc 3 10 17 22

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et als.—Nos 11,731 et 11,732.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 18, de l'ilot No 8, borné par les rues Derbigny, Claiborne, Kerlerec et Columbus, sur un plan de Cambier, en date du 5 juin 1847, dressé par le défunt Joseph Cuvillier notaire en cette ville, et mesurant sept mille sept cent quatre pieds carrés, et ledit lot étant le même qui a été acquis par Eugène Lafitte et autres, par acte de Jean Baptiste Lafitte, notaire en cette ville, en date du 6 juillet 1846, et enregistré au bureau du Shérif Civil, et mentionné, en mutation, dans l'acte de vente ci-dessus, et ledit lot étant le même qui a été acquis par Jean Baptiste Lafitte, de Jean Baptiste Lafitte, suivant acte passé pardevant Pierre Pedesclaux, notaire en cette ville, le 24 décembre 1840